

«DIASPORA» ET RETOUR

II

RETOUR



CEUX
QUI REVIENNENT

Par un Ex-Greffier

—:—
DOSSIERS DES AMNISTIÉS

Prix : 25 centimes

PARIS

AUX BUREAUX DU *GAULOIS*

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

VENTE POUR PARIS : 21, RUE DU CROISSANT

Chez M. ARMAND LÉON

—
1880

Allemane, né en 1842, à Sauveterre (Haute-Garonne), typographe, déporté, puis rapatrié par la *Creuse*, banni : quinze mois, Paris, 22 septembre 1871, usurpation de fonctions. (Une décision récente lui a accordé sa grâce entière.)

JEAN ALLEMANE: UNE FIDELITE CRITIQUE

Jean Allemane a été un des porte-drapeau éprouvés de la révolution de 1871: Communard à trente-et-un ans, il est resté jusqu'à la quatre-vingt-douzième et dernière année de sa vie fidèle à sa jeunesse. Seules la maladie ou la guerre purent l'empêcher quelquefois de célébrer l'anniversaire du 18 Mars et de la Semaine sanglante. Ce «vieux de la vieille», comme eût dit Lucien Descaves, n'avait pas été au premier rang des gloires de la Commune; c'est surtout après l'amnistie qu'il s'est imposé au sein du mouvement ouvrier, mais sa participation au mouvement communaliste, sa détention au bagne de Nouvelle-Calédonie ont achevé d'incarner en lui un type de militant révolutionnaire enraciné dans une tradition française, que caractérisent les tendances «anti-autoritaires», la résistance au marxisme et de façon plus générale une certaine réticence au débat théorique, mêlée de suspicion «ouvriériste» à l'égard des intellectuels, – réticence que compense un militantisme de «tempérament».

Le rapport qui le concerne au conseil de guerre rendait Jean Allemane coupable pendant la Commune «d'arrestations arbitraires», – «d'excitation à la guerre civile», – «de complicité dans les incendies du V^e arrondissement ...» – «d'avoir dans un mouvement insurrectionnel [...] envahi et occupé un établissement public [et fait] ou aidé à faire des barricades ...»¹ Le rapport de la commission des grâces confirma: «Jean Allemane a été le chef le plus actif des insurgés du V^e arrondissement.»² Dans *Ma Défense*, texte qu'il a rédigé à l'intention du 5^e conseil de guerre, Jean Allemane a volontairement minimisé son rôle dans le mouvement insurrectionnel: engagé dans l'action du 18 Mars, sur le ressentiment qu'il avait gardé de la reddition de Paris et contre le «coup d'Etat monarchique», il fut, dit-il, complètement absorbé les jours et les semaines suivantes dans sa tâche de Président du Comité de Légion

¹ Archives Historiques de la Guerre, Vincennes, Ly n° 266.

² A.N., BB 24/276, Dossier Jean Allemane.

du Ve arrondissement.¹ En fait, Allemane ne fut pas un simple administrateur : ses *Mémoires d'un Communard* nous le montrent bien tel qu'un Commissaire du Gouvernement pouvait le dépeindre en 1872 : comme un adversaire résolu et actif.

Au lendemain du 18 Mars, il se fait inscrire sur la liste des typographes de l'Imprimerie Nationale devant partir pour Versailles : il concevait alors le projet « d'attaque simultanée du château et de la ville » par les fédérés, grâce au cheval de Troie qu'il entendait constituer avec des camarades de travail et des marins acquis à leur cause. Le projet avorta. Revenu à Paris, placé à la tête du Comité de Légion du Ve arrondissement, il exerce là une fonction théoriquement militaire ; mais « le Comité de Légion se vit dans l'obligation d'exercer son action révolutionnaire même dans l'ordre administratif. »² Dans ce domaine, Allemane met notamment en pratique cet anticléricalisme virulent qui ne devait jamais faillir sa vie durant : le remplacement de la croix du Panthéon par le drapeau rouge est revendiqué par lui, trente ans plus tard, comme un acte révolutionnaire presque aussi décisif que la laïcisation des écoles³ et des établissements hospitaliers de son arrondissement... A ce sujet, il vitupère les Communards comme Régère qui ont gardé des liens publics avec l'Eglise.⁴ Il se montre par ailleurs énergique sans être impitoyable, et d'une honnêteté que son souci du bien commun place au-dessus de tout soupçon. Fait prisonnier le 28 mai, condamné aux travaux forcés à perpétuité par un conseil de guerre auquel il déclare : « Disposé à ne rien vous accorder puisque vous êtes mes ennemis, il est logique que je ne vous demande rien », il est envoyé à la Nouvelle-Calédonie, où il s'impose à ses compagnons d'infortune par une autorité et une crânerie, qui lui valent aussi la double chaîne et les persécutions de ses garde-chiourme. Après plusieurs tentatives d'évasion infructueuses, il voit, en juin 1879, sa peine commuée en cinq ans de bannissement – peine qui lui est remise le 8 mai 1880. Entre-temps, et successivement, sa mère, Marie Quénot sa compagne, son fils, et plusieurs personnalités dont Victor Hugo, avaient sollicité sa grâce auprès du Ministère de la Justice, mais le cas Allemane ne fut pas examiné, celui-ci ne s'étant jamais résigné à faire personnellement

¹ A.N., BB 24/276, Dossier Jean Allemane. Le rapport au conseil de guerre stipule : « Pendant le 1^{er} siège, il fit partie du 59^e Bat. de la garde nationale, et après le 18 Mars, il fut nommé délégué à la mairie du 5^e Arrondissement, et délégué au Comité de la fédération républicaine de la garde nationale le 8 Mars, puis président du Comité de Légion, fonctions qu'il a remplies jusqu'au 24 Mai. » A.H.G., Ly n° 266.

² *Mémoires d'un Communard. Des barricades au bagne*, p. 50.

³ *Ibid.*, pp. 61, 73, 79, et A.H.G., Ly n° 266.

⁴ *Mémoires ...*, p. 73.

appel au Président de la République. Cette intransigeance, ce sens de «l'honneur de classe» furent de toute sa vie.

Sur la Commune, Allemane a porté un jugement nuancé. Ecrivant ses *Mémoires* plus de trente ans après la bataille, il refuse d'embellir la réalité qu'il a vécue, et loin d'accréditer l'idée d'une révolution socialiste presque réussie, il se livre à une critique sévère de la Commune, condamnant :

– l'imprévision du Comité central et l'irrésolution suicidaire de la révolution commençante («pour faire une Révolution, il faut, avant tout, de vrais révolutionnaires, et c'était, malheureusement, l'élément qui faisait le plus défaut»);

– le verbalisme révolutionnaire, le goût excessif de l'uniforme, des distinctions, du spectacle, cela «faute d'actes rapides et audacieux»;

– l'insouciance générale, les défauts de la surveillance («On entre à Paris comme dans du beurre»), l'inorganisation militaire: «Du haut en bas du commandement régnait la plus désolante impéritie, et tout et tous semblaient se concerter pour précipiter la catastrophe finale». ¹ Allemane devait répéter: «Que le souvenir du 18 Mars serve surtout de leçon pour l'avenir, et que nul, parmi les militants, n'ignore que la défaite des <insurgés> de mars 1871, naquit du manque d'organisation des travailleurs, de discipline consentie, d'audace révolutionnaire et de clarté dans les revendications prolétariennes.» ²

Au demeurant, la critique d'Allemane n'est que le revers de sa fidélité. De la Semaine sanglante et du bagne, il a gardé le souvenir brûlant de la guerre sociale et de la haine de classe. Le peuple, à ses yeux, est encore haïssable dans sa servilité et son obscurantisme, mais, devant la férocité versaillaise, il a su se grandir le fusil à la main: «lorsqu'une cause enfante de tels dévouements, d'aussi héroïques sacrifices, ce n'est pas se montrer optimiste que de déclarer que, quels que soient les obstacles, les égoïsmes féroces, les forces contraires, son triomphe est fatal.» ³ C'est une leçon d'énergie et une leçon d'espoir que Jean Allemane tire de la Commune, et qu'inlassablement il reprend, chaque année, l'anniversaire de Mars ou de Mai revenu, soit dans les journaux socialistes, soit devant le Mur des Fédérés: «Quelles ne sont pas les appréhensions gouvernementales lorsque, tel le spectre de Banco venant troubler le festin de Macbeth, revient l'anniversaire inquiétant de ce 18 Mars qui, dans l'histoire des peuples modernes, marque la plus audacieuse des tentatives, la preuve indéniable que les foules peuvent se passer de conducteurs, et prendre hardiment le

¹ *Mémoires*, passim.

² *Le Parti Ouvrier*, 20-21 mars 1891.

³ *Mémoires*, p. 131.

timon des affaires aux lieu et place des hommes de la bourgeoisie.»¹

Tel est le double thème de l'article commémoratif qu'écrivit annuellement Allemane: la Commune est une révolution manquée, mais c'est l'aube d'une ère nouvelle. Parfois, la conjoncture amène l'orateur et le journaliste à insister sur tel aspect particulier de la révolution de 1871 – par exemple lors de la crise boulangiste, Allemane fustige les traîtres façon Rochefort qui, infidèles à l'idéal communautaire, soutiennent un des «massacreurs» de Mai.² La Séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'élection des magistrats, la suppression des armées permanentes sont des thèmes plus précis qu'Allemane exalte dans l'œuvre de la Commune, mais ils font partie de l'héritage commun. Il est plus intéressant de constater qu'au-delà d'une fidélité globale aux journées révolutionnaires qu'il a vécues, Allemane a gardé en partage, dans sa pratique politique, quelques-uns des éléments plus originaux de la Commune, qui se sont exprimés dans la «minorité» anti-jacobine.

Il est remarquable qu'Allemane, soit dans ses *Mémoires*, soit dans ses articles commémoratifs, ne fasse jamais de différence – ou fort discrètement – entre les diverses tendances de la Commune; c'est tout juste si, dans une incise, son récit nous laisse supposer à qui allaient ses préférences («la Commune, dit-il, plus jacobine que socialiste»).³ Malgré cette réticence, il est patent que les idées d'Allemane sont beaucoup plus proches de celles d'un Varlin que de celles d'un Rigault ou d'un Pyat. Tout d'abord, il déplore que la Commune n'ait pas été une révolution ouvrière: «le mouvement du 18 Mars 1871 n'était au fond qu'une énergique protestation contre les dirigeants, mais non le soulèvement d'une classe exploitée, en servage, contre une classe privilégiée, et sa mise en marche vers une société égalitaire.»⁴ De cette lacune résulte l'impérieuse exigence d'organiser les travailleurs en parti de classe. Mais Allemane et les «allemanistes» ont été et sont restés, idéologiquement, des socialistes *anti-autoritaires*, comme nombre d'internationalistes français l'avaient été dans les dernières années de l'empire. En 1882, Allemane a suivi Brousse, à Saint-Etienne, lors de la scission du Parti Ouvrier: comme Brousse, il récuse Guesde et ses troupes, ces «ultramontains du socialisme» qui veulent organiser la révolution par le haut (et par dessus la Manche). En 1890, rompant cette fois avec Brousse, Allemane entend par là rester attaché à sa défiance des «caciques», et préserver les droits du militant anonyme. A ce titre, l'insur-

¹ Le Parti Ouvrier, 18-19 mars 1892.

² Le Parti Ouvrier, 28 mai 1888. Voir J. Néré, *La crise économique de 1882 et le mouvement boulangiste*.

³ *Mémoires*, p. 63.

⁴ Le Parti Ouvrier, 16-17 mars 1893.

rection du 18 Mars avait été un exemple, «comme la revanche de l'anonymat, c'est-à-dire du peuple des travailleurs, sur la caste des dirigeants ou gouvernants.»¹ La défense du citoyen anonyme, dans un langage plus moderne le respect du militant de base; la mise en surveillance des élus, la haine des importants, bref la passion égalitaire est une constante chez Allemane: au delà de la Commune, c'est à Babeuf qu'il se réfère, mais, sans référence explicite, c'est l'esprit sectionnaire et sans-culotte qui, passant par les clubs de 1871, a revêtu dans l'allemanisme. Ce principe anti-autoritaire trouve son application juridique dans l'autonomie de la Commune et la législation directe du Peuple. Les idées communalistes d'autonomie et de fédération ont été reprises par le possibilisme, puis l'allemanisme. Allemane qui les défend ne les a peut-être pas puisées dans l'exemple de la Commune de Paris; il les doit peut-être à Brousse, qui avait été un temps disciple de Bakounine, et qui était plus doctrinaire que lui. En tout cas, il est avéré qu'un lien existe entre la Déclaration de la Commune «au peuple français» du 19 avril 1871 et le programme allemaniste. Allemane fait de la décentralisation gouvernementale un impératif révolutionnaire: la «centralisation jacobine ou napoléonienne», c'est pour les classes dirigeantes qu'elle «est une question de vie ou de mort»: «c'est à ce système qu'elles doivent de pouvoir diriger et exploiter la majorité de la nation, obligée, par la force, de subir cette double domination, cet étouffement de toute initiative communale ou individuelle.»² De là résulte la nécessité de rendre les communes autonomes – y compris Paris il va sans dire –,³ en matière d'administration, de budget, de police, de services publics; mais aussi de les rendre libres de s'entendre, de se fédérer, avec les communes de leur choix.⁴ L'«agrégation nationale» doit résulter du même principe que la Fédération de la garde nationale – tout le contraire du césarisme. Commentant le programme de son parti (P.O.S.R., Parti ouvrier socialiste révolutionnaire), Allemane affirme: «Jamais programme ne fut plus hardiment décentralisateur, jamais République ne fut plus largement fédérale que celle pour laquelle militent les membres du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.»⁵

¹ Le Parti Ouvrier, 13-14 mars 1896.

² Jean Allemane, Notre Programme, développé et commenté, pp. 37-38.

³ Cf. Programme Municipal adopté par l'Union fédérative du centre, commenté par le citoyen J. Allemane (s.d.): «Partie politique. Article 1^{er} – Droit pour toutes les communes, sans exception, d'élire leurs maires, adjoints, commissaires de l'Assistance publique et membres des commissions scolaires.»

⁴ Ibid., «Art. 10 – Liberté d'entente et de coalition entre les différentes communes.»

⁵ Notre programme ..., p. 38.

Le fédéralisme, selon Allemane, doit avoir pour complément la législation directe par le peuple: ce principe proclamé par le programme du P.O.S.R., Allemane devait le défendre devant le congrès de l'Internationale à Zurich, en 1893. Se référant au texte de Marx sur la Commune de Paris, Allemane déclara aux congressistes: «Le grand théoricien allemand l'a dit: la Commune ne doit pas être parlementaire: elle doit être ouvrière, à la fois législative et exécutive. Qu'est-ce là, sinon la législation directe par le peuple?»¹ Cette référence à Marx et à la Commune était purement tactique: il s'agissait de convaincre des marxistes du bien fondé de la législation directe. A vrai dire, Allemane n'a pas toujours senti dans la Commune de Paris cet exemple de démocratie directe qu'il revendique; il y a plutôt vu la caricature du parlementarisme, comme il le dit à plusieurs reprises dénonçant «l'Hôtel de Ville transformé en Palais-Bourbon» et «l'avocasserie mêlée à un jacobinisme plus ou moins révolutionnaire».² A tout le moins, la souveraineté de l'Assemblée réunissant en son sein les trois pouvoirs, la liberté laissée aux citoyens d'interpeller et de pétitionner, le débat politique porté sur la place publique par les clubs ... il y avait là les prodromes d'une démocratie de la base, un refus collectif et spontané de la «révolution par le sommet». Pratiquement, il importe pour les allemanistes d'institutionnaliser la législation directe par la suppression des corps législatifs traditionnels, l'organisation de chaque agglomération en sections de mille citoyens, qui auront tous droit d'initiative et de vote en matière législative. Autre écho lointain, que ce projet de démocratie directe, de l'idéal sectionnaire ou clubiste de 93 et de 71.

Corollaire de la démocratie directe, le *mandat impératif* – autre héritage de la Commune – est un des commandements du parti allemaniste. Déjà, le possibilisme en avait fait la théorie et établi la pratique. La scission de Châtellerault de 1890 avait porté notamment sur le conflit d'interprétation qui opposait «broussistes» et «allemanistes» à propos du mandat impératif.³ Les premiers voulaient rester fidèles à la responsabilité des élus devant leurs électeurs (c'est-à-dire, en pratique, devant leurs comités électoraux); les seconds, au contraire, par méfiance envers leurs propres élus, voulaient plier ceux-ci sous le contrôle de la Fédération régionale du parti. Après cette scission, les allemanistes consignèrent leur interprétation du mandat impératif dans leur programme municipal:

¹ Correspondance particulière du Journal de Genève, p. 25 (document manuscrit du dossier Congrès de Zurich, Musée social, Paris).

² Le Parti Ouvrier, 19-20 mars 1897.

³ Cf. M. Winock, «La scission de Châtellerault et la naissance du parti «allemaniste» (1890-1891)», in: *Le Mouvement Social*, n° 75 (avril-juin 1971), pp. 33-62.

«Art 8. – Démission en blanc de tout candidat, remise au bureau régional du Parti ouvrier. L'ensemble des groupes pourra, seul, exercer le droit de révocabilité. Nul ne pourra faire acte de candidat s'il n'a déferé à cette obligation.»¹

La substitution du *mandataire*, impérativement mandaté, au député ou au représentant porte bien la marque des communeux – et, au delà, celle des sans-culottes de l'An II.²

Toutefois, on peut discerner quelque contradiction chez Allemane, entre sa critique de la Commune telle qu'il la formule et son adhésion aux thèses anti-autoritaires. Revenant sans cesse sur la nécessité d'une organisation rigoureuse, déplorant «la bestiale obéissance des enfants de la classe productrice»³ tout en exaltant la démocratie directe et les droits de la foule anonyme, on le sent partagé entre un optimisme doctrinal et un réalisme dubitatif. La Commune était une fête – il disait: «une joie», – et c'est bien; mais la Commune a échoué parce qu'elle était une fête (par son «insouciance», sa «légèreté»...) Cette tension qu'il vécut alors entre les exigences de la démocratie et les exigences de l'efficacité, il l'a vécue pendant toute sa carrière de militant socialiste. C'est ainsi que, lors de la rupture avec les broussistes, en 1890, on le voit pour faire pièce aux «satrapes» locaux revendiquer, contre le principe de l'autonomie (des groupes), les droits supérieurs de la Fédération (régionale). La Révolution n'a de raison d'être que par la liberté, mais elle semble n'avoir pas d'autre raison de réussir que par l'autorité. De ce dilemme, Allemane paraît souvent prisonnier.

Allemane est resté un vieux Communard, par cet instinct révolutionnaire, insurrectionnel, répandu dans le peuple parisien du XIX^e siècle; homme d'action plus que doctrinaire, il a gardé jusqu'à sa mort une fierté d'insurgé. Mais, dominant sa fougue, il a compris que le temps n'était plus celui «des barricades», mais plutôt de *l'organisation de la classe ouvrière*. Toutefois, héritier des tendances anti-autoritaires du fonds proudhonien, il refuse la mainmise marxiste sur le mouvement ouvrier français, sans pour autant adhérer au mouvement anarchiste, qu'il récuse au nom de l'efficacité, mais peut-être aussi, plus profondément, par ce goût de régenter qui affleure de temps en temps chez lui. Ce passionné d'égalité, ce défenseur des masses anonymes, ce contempteur des «chefs» ne se résout jamais au spontanéisme révolutionnaire, à ce que Kropotkine appelle «l'esprit organisateur du Grand

¹ Programme Municipal..., p. 13.

² Cf. J. Rougerie, Paris libre 1871, pp. 221 et 223.

³ Mémoires, p. 131.

Méconnu, le Peuple». Comment organiser sans contraindre, comment se libérer sans périr? Allemane reflète en sa personne quelques-unes des contradictions qui furent celles de la Commune – dont il resta l'adepte fidèle et le durable censeur.